

# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

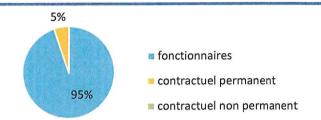


#### COMMUNE LA GRANDE PAROISSE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

#### Effectifs

- 19 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
  - > 18 fonctionnaires
  - > 1 contractuel permanent
  - > 0 contractuel non permanent
- Aucun contractuel permanent en CDI



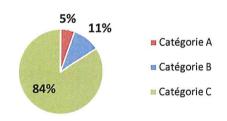
Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

# Caractéristiques des agents permanents

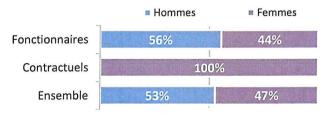
#### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	39%	100%	42%
Technique	-50%		47%
Culturelle	6%		5%
Sportive			
Médico-sociale			
Police	6%		5%
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

## Répartition des agents par catégorie



#### 🟓 Répartition par genre et par statut



# Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	32%
Adjoints techniques	32%
Agents de maîtrise	11%
Attachés	5%
Rédacteurs	5%

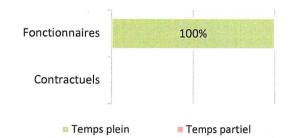
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

# \_\_\_ Temps de travail des agents permanents

- Répartition des agents à temps complet ou non complet
  - Fonctionnaires 94% 6%

    Contractuels 100%

    Temps complet Temps non complet
- Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



## La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière **Culturelle**  Fonctionnaires 100%

Contractuels

# \_\_\_ Pyramide des âges \_\_\_

En moyenne, les agents de la collectivité ont 53 ans

Âge mo des agents p		_		des		mide des âges ur emploi per		
Fonctionnaires	52,50							
Contractuel permanent	de 50 à 55	— de 50 ans et +		21%				42%
Ensemble des permanents	52,50	de 30 à 49 ans	32%			5%		
Tranche	d'âge	de - de 30 ans						
	***************************************					■ Homme	es 🛮 Femmes	
					* L'âge n	noyen est calculé :	sur la base des	tranches d'âge

# Équivalent temps plein rémunéré

# 19,35 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

> 18,15 fonctionnaires

> 0,48 contractuel permanent

> 0,72 contractuel non permanent

35 217 heures travaillées rémunérées en 2023



# Positions particulières

Aucune position particulière

#### Mouvements

En 2023, 1 arrivée d'agent permanent et 1 départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique	Effectif physique au
au 31/12/2022 1	31/12/2023
19 agents	19 agents

1 cf. page 7

Variation d	es effectifs	*
entre le 1er janvier et	le 31 décem	ore 2023
Fonctionnaires	7	-5,3%
Contractuel	71	1 agent
Ensemble	<b>→</b>	0,0%

Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite

100%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels

100%

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

# Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 8 avancements d'échelon et 2 avancements de grade

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

# — Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

# Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

# - Budget et rémunérations

# → Les charges de personnel représentent 28,42 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement* * Montant global	3 236 363 €	Charges de personnel*	919 883 €	Soit 28,42 % des dépenses de fonctionnement
Rémunérations ann emploi permanent :			628 639 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités v	versées :		145 852 €	14 200 6
IFSE:			79 215 €	14 288 €
CIA:			10 010 €	
Heures supplémentair	es et/ou complén	nentaires :	3 310 €	
Nouvelle Bonification	Indiciaire :		5 280 €	
Supplément familial de	e traitement :		3 873 €	
Complément de traite	ment indiciaire (C	TI)	0 €	

# Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Caté	gorie A	Caté	gorie B	Caté	gorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S		S		31 462 €	S
Technique			S		29 340 €	
Culturelle					S	
Sportive						
Médico-sociale						
Police					s	
Incendie					-	
Animation						
Toutes filières	S		38 901 €		30 533 €	S

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 23,2 %

Part des primes et indemni sur les rémunérations :		Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA  Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
Fonctionnaires	23,22%	118,5 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
Contractuels sur emplois permanents	22,36%	54 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023
Ensemble	23,20%	- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

## ▶ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel			Fonctio	nnaires				Contra	actuels sur en	nploi perm	nanents	
moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	(V
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S	s										
Catégorie B	S	S		s	s							
Catégorie C	3 322 €	681 €	17%	2 586 €	419€	14%	s	S				
4												

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

#### Absences

- En moyenne, 3,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire
- Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2023

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,96%	0,00%	0,91%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	0,96%	0,00%	0,91%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,96%	0,00%	0,91%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- 3 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 45,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- 눩 La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

#### Accidents du travail

- 1 seul accident du travail déclaré au total en 2023
- > 1 accident du travail pour 19 agents en position d'activité au 31 décembre 2023

## - Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

## Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

# Prévention et risques professionnels

ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

#### FORMATION

10 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 1 425 € Coût par jour de formation : 143 €

#### DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 425 €

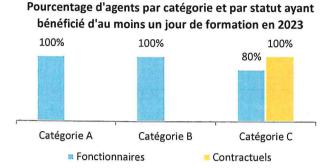
#### **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2019

#### - Formation

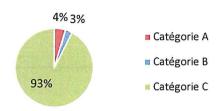
En 2023, 84,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour



→ 6 813 € ont été consacrés à la formation en 2023.

## 67 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

#### Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



## Nombre moyen de jours de formation

par agent permanent :

> 3,5 jours par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	94%
Autres organismes	6%

# Répartition des dépenses de formation

CNFPT	88 %
Frais de déplacement	1 %
Autres organismes	12 %

# — Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

Jours de grève

1 jour de grève recensé en 2023

# Précisions méthodologiques

## 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

#### Pour les fonctionnaires :

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

## <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

### \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

DONNÉES SOCIALES 2023 DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2024 Version 1

